

Direction des Finances et de la Commande Publique
Service Commande Publique

Objet : **202613 ACQUISITION ET LIVRAISON D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE, ELECTRONIQUES ET DIVERS MATERIELS POUR L'ECOLE DES ARTS DE VAULX EN VELIN**

Déclaration sans suite du lot n°5 : **ACCORDEONS**

Décision 2026_007 portant déclaration sans suite

ACQUISITION ET LIVRAISON D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE, ELECTRONIQUES ET DIVERS MATERIELS POUR L'ECOLE DES ARTS DE VAULX EN VELIN

LOT PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE

L'acheteur,

Vu l'article R-2185-1 du code de la commande publique, et l'article 7.3 du règlement de consultation.

Article 1 : Décide de déclarer sans suite le lot n°5 : Accordéons

La déclaration sans suite est prononcée au motif de l'infructuosité de la procédure : seules des offres irrégulières ont été remises.
Le lot n°5 va être relancé.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative.

Le Premier adjoint
Délégué aux Finances, à la Commande publique, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au transport et aux Mobilités aux Grandes écoles et à l'Enseignement supérieur.

Stéphane GOMEZ



Stéphane GOMEZ
1er Adjoint délégué aux
Finances et Marchés Publics
26 févr. 2026

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le



ID : 069-216902569-20260227-V_MAR_2602021-CC